

CONSEIL MUNICIPAL
samedi 30 mars 2019 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

Mme BELGUERRAS Martine, M. CHAMPEAUX Alain, M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. DELYS Noël, M. de LA FOURNIERE Nicolas, Mme FRANCHET Virginie, M. LAGACHE Bruno, Mme MARSH Annabel

Etaient absents :

Mr de LA BEDOYERE Emmanuel

Mme BONTE Claude

qui donne pouvoir à Mme MARSH Annabel

Mme de La BEDOYERE Sonia

qui donne pouvoir à Mme FRANCHET Virginie

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

BUDGET

Résultat commune 2018 (voir tableau joint)

Compte administratif et compte de gestion

- fonctionnement	recettes	190 378.- €	
	dépenses	<u>174 148.- €</u>	
	résultat 2018	16 330.- €	
- investissement	recettes	130 201.- €	
	dépenses	<u>99 527.- €</u>	
	résultat 2018	30 674.- €	
			total 47 004.- €

Résultat de clôture 2018

- fonctionnement	budgétisé N-1	142 141.- €	
	résultat exercice 2018	<u>16 330.- €</u>	
	résultat de clôture 2018	158 471.- €	
- investissement	budgétisé N-1	111 715.- €	
	résultat 2018	<u>30 674.- €</u>	
	résultat de clôture 2018	142 389.- €	
			total 300 861.- €

Affectation budgétaire 2019 :

fonctionnement	158 471.- €
investissement	142 389.- €

Projet de budget primitif 2019

Lecture est faite du projet ligne par ligne en s'appuyant sur le grand livre 2018

Fonctionnement

- dépenses : réalisé en 2018	174 048.- €
budgétisé en 2018	322 942.- €
budgétisé en 2019	351 731.- €
- recettes : réalisé en 2018	190 378.- €
budgétisé en 2018	322 942.- €
budgétisé en 2019	351 731.- €

Investissement

- dépenses : réalisé en 2018	99 527.- €
budgétisé en 2018	300 406.- €
budgétisé en 2019	225 655.- €
- recettes : réalisé en 2018	130 201.- €
budgétisé en 2018	300 406.- €
budgétisé en 2019	225 655.- €

nota *

article 615231 - Nicolas de La Fournière préconise d'isoler le poste " Jardin Décor" pour en assurer un meilleur suivi

article 6281 - Mr le Maire demande de réintégrer la cotisation CAUE pour 2019

article 6574 - subventions aux associations :

250.- €	ADMR
8 000.- €	AFL (dont 5 500.- €réceptions et 2 500.- St Nicolas)
300.- €	Ruraville (rugby de Rully)
300.- €	Tennis Club de Rully
600.- €	Art en Chemin (6 communes)
300.- €	Atelier des Arts
300.- €	Pétanque de Verberie

Voté à l'unanimité

Lecture du tableau des subventions et travaux en cours 2017/2018 (voir tableau joint)

Lecture du tableau des recettes annuelles perçues de l'Etat (voir tableau joint)

nota*

Nouvelle recette CLECT : 28 906.- €

Fixation taux d'imposition (voir tableau joint)

Lors du vote, le taux de 0 % pour 2019 est retenu tenant compte de l'augmentation des bases et de la future baisse de la taxe d'habitation.

Voté à l'unanimité

Points abordés :

- prêt de 100 000.- € non utilisé :

Nicolas de La Fourrière suggère : repavage des rues communales de Raray, projet à long terme

- recensement de Raray

Baisse sensible du nombre d'habitants qui passe de 152 à 126

Certains habitants n'ont pas renouvelé leur inscription de 2014. Attention aux dotations de l'Etat calculées au nombre d'habitants !!

7 logements étaient vacants au moment du recensement.

Vote du budget : accepté à l'unanimité

SANEF

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à signer par Monsieur le Maire, concernant le passage de trois fourreaux de télécommunications au prix de 176.76€ pour une durée de 15 ans.

Vote : accepté à l'unanimité

DIVERS

CCSSO

Résumé du Conseil Communautaire du 21 mars 2019.

- signature de la convention de partenariat avec l'Institut de France dans le cadre des "journées de la rose".

- étude d'impacte pour un éventuel rapprochement entre les 3 communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise. Un comité de suivi est mis en place.

- demande de subvention auprès de la DETR pour la création d'une Maison de Services aux Public, par l'achat d'un minibus.

- piscine : ne sera pas réalisée à Chamant car foncier trop élevé, construction à Senlis.

Aquilon

L'exposition permanente se fera dans l'ancienne salle de classe. Les subventions ont été accordées, le projet peut donc valablement débiter.

5ème caméra

Les travaux de tranchée ont été réalisés en janvier 2019, le candélabre posé en février, la caméra sera posée le 4/avril/2019.

Village propre

Le nettoyage de printemps est prévu le 13 avril 2019. Le matériel (gilets, gants, sacs et pinces) sera à retirer au PNR. Alain Champeaux accepte de faire le déplacement.

Dépôt de verres

Le dépôt est opérationnel.

La plateforme goudronnée s'arrêtant abrupt et étant dangereuse, la Sté COLAS a posé des plots de sécurité en attendant la plantation d'arbustes.

Sortie Jean-René Luc

Une nouvelle demande de fonds a été faite par Jean-René Luc, à titre de loisirs pour un match à Marseille.

La commune fait un courrier l'informant qu'elle ne peut suivre ce type de dépenses non autorisées.

La Borde - vitesse excessive

Monsieur Daniel Guillaume rappelle la vitesse excessive sur la D554 dans le Hameau, malgré des radars pédagogiques et panneaux de limitation de vitesse.

Monsieur le Maire fera un courrier aux gendarmeries de Senlis et Verberie pour demander des opérations de contrôle de vitesse.

ADOBE FOTOLIA

Martine Belguerras demande l'acquisition d'une banque d'image, fichiers photos et illustrations HD afin de palier aux obligations du droit à l'image sur le site internet, les flyers et Raray Infos.

Nicolas de La Fournière préconise de voir la possibilité de mutualiser la banque avec celle de la CCSSO.

Gestion des hydrants : SDIS

Nous attendons une convention avec VEOLIA

ADICO

Le poste informatique du secrétariat étant obsolète, celui-ci sera remplacé par un nouveau poste équipé de Windows 10. Coût estimé : 1. 603,32 €

Ruissellement des eaux pluviales - La Borde

Un rendez-vous a eu lieu en présence de l'équipe du SAGE de la NONETTE, l'ADTO, la commune et le bureau LIOSE ingénierie environnementale.

Après un diagnostic, LIOSE a présenté le projet de filtration douce à partir de plans topographiques.

Des noues sont prévues le long du chemin avec en herbage, haies d'arbustes, fascines, et en travers de parcelles sans gêne pour l'agriculture. A l'Ouest, le ruissellement serait dirigé vers les abords de la ligne TGV qui prévoit la filtration de l'eau. A l'Est, le reste de ruissellement de la D554 serait rejeté vers une légère marre. Il est prévu de revoir l'ancienne marre au droit de la maison d'habitation.

Nouveau lotissement Raray

Nicolas de LA Fournière s'interroge sur le remblai formé le long de la rue du Manoir. Construire sur une telle élévation ne serait pas conforme au PLU.

Mr le Maire confirme, après avoir été sur place, qu'il n'y a pas de remblai, cette impression est due à l'abaissement de la voirie par rapport au terrain naturel.

Nicolas de LA Fournière demande à participer, pour ce qui concerne la commune, aux rendez-vous de chantier. La phase 1 est actuellement terminée, il n'y a plus de RV. Ceux-ci redémarreront lors de la 2ème phase après la construction des maisons. Le calendrier sera accessible.

Fête du village : le 6 juillet 2019

Saint Nicolas : le 7 décembre 2019

Prochain conseil municipal. le 22 juin 2019 à 9 heures

Les sujets étant épuisés, le conseil municipal est clos à 12h45